



Paris, le 18 septembre 2019

Mme la Directrice académique  
des services de l'Éducation nationale  
de l'Aude

Objet : Demande de suivi médical pour nos collègues suite à la pollution à l'arsenic

Madame La Directrice Académique,

Les inondations catastrophiques qui ont touché notre département l'année dernière ont encore de malheureux effets. Entre autres, cet événement a engendré une pollution à l'arsenic dans la vallée de l'Orbiel.

Le SE-Unsa, par le biais de sa fédération l'Unsa Education, a saisi le CHSCTSD en CTSD. L'Unsa Education est également intervenue en CHCTA suite aux déclarations de Mme la Rectrice indiquant sur France 3 qu'un suivi médical était assuré aux personnels de l'Education Nationale impactés.

Madame la Directrice Académique, les collègues concernés, après saisine du CHSCTSD, souhaitent être entendus dans leurs demandes légitimes d'actes de prévention et de suivi médical le cas échéant. Le SE-Unsa vous demande, Madame La Directrice Académique, d'agir rapidement et concrètement pour que l'angoisse générée par cette situation soit levée. Face à ces conditions de travail dégradées, pour le SE-Unsa il y a nécessité à réunir un CHSCTSD extraordinaire.

Veillez croire, Madame l'Inspectrice d'Académie, à mon profond attachement à l'École Publique Laïque.

Anne Marty  
Secrétaire Départementale du SE UNSA 11